

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 03 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Hicham TARZA, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette DANIEL, Sophie SEIGUE, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : M. Patrick TRACHET donne procuration à M. Jean-Claude DUCOUSSO, M. Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Mme Christine JOUANNO, Mme Séverine DECROCK donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER, M. Gérard FERAUDET donne procuration à Mme Florence JOST. M. Jean-François LAMOTHE, Mme Saliha EL AMRANI.

Le scrutin a eu lieu, M. Hicham TARZA a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M. le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M le Maire présente Mme Aurore BOUSSEADEN, qui vient d'intégrer les effectifs communaux pour gérer les grands événements sous la responsabilité de Mme Claire HODOT, chargée de mission culture et communication, et réaliser les missions au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLE) dans le cadre de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. M le Maire précise que 28 personnes ont été recrutées par le CLE, et que le chômage de très longue durée a diminué de 20% sur le territoire de Castillon la Bataille.

A la demande de M le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Mme Eliane ANCINELL, récemment décédée, et signale que la ville est reconnaissante pour son engagement associatif.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

N°D22-11-24 Avenant n°2 à l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie 2022/2023

M le Maire indique que l'inscription d'un nouveau prix dans le marché est rendue nécessaire par la réalisation de travaux spécifiques notamment dans le cadre de l'aménagement végétalisé de la rue Emile Combes et de la rue Planterose.

N°D22-11-25 Avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture et pose de matériel d'éclairage public 2022-2023

M le Maire indique que l'inscription d'un nouveau prix dans le marché est rendue nécessaire par la réalisation de travaux spécifiques relatifs aux engagements de la commune en termes de sobriété énergétique.

N°D22-11-26 Attribution de l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture et pose de matériel d'éclairage public 2022-2023

N°D22-12-27 Attribution du marché public à procédure adaptée pour l'attribution des prestations d'honoraires de programmiste dans le cadre de la création d'une Ludo médiathèque

M le Maire indique que la commune finalise les discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France et que le projet fera bientôt l'objet d'une présentation. Il ajoute que le montant du programme devra sans doute subir un réajustement en raison de l'inflation sur le prix des matières premières.

DELIBERATIONS

N°L23-01/01-01/FI Ouverture anticipée de crédits d'investissements

M le Maire indique qu'il s'agit d'ouvrir des autorisations de dépenses en section d'investissement dans le cas où certaines dépenses doivent être réalisées avant le vote du budget primitif.

Mme Patricia COURANJOU demande quelle est l'affectation des 500.000€ qui figurent au compte 2188 « autres immobilisations corporelles ». M le Maire indique que ce montant ne vient financer aucun projet d'importance car ces projets entrent dans le cadre de la discussion du budget primitif, et que ces crédits ouverts par anticipation pourront venir financer des dépenses à caractère urgent.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

-De procéder à l'ouverture de crédits d'investissement aux comptes de la section d'investissement conformément à la liste indiquée, pour un montant total de 502.400 €.

-N°L23-01/01-02/FI Tarifs de l'occupation du domaine public – emplacement des convoyeurs de fonds

M le Maire propose au Conseil Municipal de créer une redevance pour les emplacements réservés sur la voirie pour les convoyeurs de fonds, et suggère de fixer le montant de cette redevance à 150€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

A compter du 1^{er} février 2023 le tarif d'un emplacement de convoyeur de fonds est fixé à 150€ par an.

N°L23-01/01-03/RH Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite du Centre de Gestion de la Gironde par voie conventionnelle

M le Maire propose d'adhérer au service proposé par le Centre de Gestion de la Gironde (CdG) pour assister la commune dans le cadre de la gestion des dossiers de retraite des agents municipaux. Il précise que le montant de ce service s'établit à 1180€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**
- **de confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite**

N°L23-01/01-04/RH Recours à la mise à disposition d'un module « anticipation RH » (GPEEC) proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

M le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire à la proposition du CDG qui permet d'engager une démarche prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, et signale que le montant de cette prestation s'établit à 500€ pour les communes dotées de 50 à 99 agents.

Il remarque que dans le cadre du prochain transfert des missions d'Aide à Domicile au Centre Intercommunal d'Action Sociale, Mme Karine BOUSSAGUET, agent en charge des ressources humaines, pourrait voir ses missions recentrées sur une vraie mission « Ressources Humaines » qui ne serait pas limitée à la seule gestion du personnel, et qui pourrait mettre en avant la gestion prévisionnelle des compétences ou le plan de formation.

M Jean Luc BELLEINGUER estime que la mise à disposition d'outils de gestion des ressources humaines par le CDG est un élément positif. Il demande que ce qui ressort de ces outils fasse l'objet d'une information au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de pouvoir recourir à la mise à disposition du module « Anticipation RH » (GPEEC) proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.**

N°L23-01/01-05/RH Adhésion au service rémunération / chômage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

M le Maire rappelle que les agents de la commune restent susceptibles de recevoir une indemnité de chômage dans certains cas à l'issue de leurs missions. Il propose au Conseil Municipal d'adhérer au service proposé par le CDG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De demander le bénéfice de la prestation de CHOMAGE proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde à compter du 1^{er} février 2023;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde annexée à la présente délibération ;**

N°L23-01/01-06/URB Avenant n°2 à la convention d'adhésion au service d'application du droit des sols du PETR

M le Maire indique que le service d'application du droit des sols du PETR doit financièrement s'équilibrer et que le service est confronté à une augmentation des coûts, notamment suite au recrutement d'un personnel supplémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service d'Application du Droit des Sols du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais

N°L23-01/01-07/AG Motion soutien à la viticulture

M le Maire signale qu'il a été saisi par un collectif de viticulteurs pour soumettre au Conseil Municipal une mention de soutien à la viticulture. Il précise que le mouvement est soutenu par la Communauté de Communes de Castillon / Pujols (CdC) et qu'il a demandé à M Thierry BLANC, Vice-Président de la CdC et Maire de Cabara, de rédiger un projet de motion qui serait proposé à chaque commune de la CdC en des termes identiques.

M Jean Luc BELLEINGUER signale qu'il soutient la viticulture et qu'il est favorable à la motion, mais remarque que depuis plusieurs années la filière connaît une surproduction qui n'est pas absorbée par une augmentation de la demande. Il estime que la profession devrait être en mesure de réguler sa production.

M le Maire admet la surproduction mais remarque qu'il s'agit de trouver les bons débouchés commerciaux, et qu'il s'agit de problèmes réglementaires ou marketing. Il pense que l'arrachage des vignes peut être une solution si un financement est trouvé, et qu'il s'agirait alors de reconvertir les

terres agricoles, ce qui n'est pas simple car le maraichage est exigeant en eau. Il remarque que dans les communes limitrophes de Castillon la Bataille de nombreuses parcelles de vignes sont en friche.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Patricia COURANJOU souhaite que les questions diverses soient transmises à l'ensemble des élus du Conseil Municipal avant la séance. M le Maire indique qu'il étudiera la possibilité de répondre favorablement à cette demande dans le cadre du règlement intérieur du conseil municipal.

- Mme Patricia COURANJOU pose la question suivante : L'an dernier pris de cours, nous avons renouvelé la délégation de service à l'entreprise « Canoë Castillonnais » concernant la gestion des gîtes municipaux et du camping municipal. Une enquête de satisfaction et un bilan de la saison devaient être réalisés. Quelles sont les dispositions envisagées à ce sujet pour la prochaine saison ?

M le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2018 le Conseil Municipal a attribué la gestion des gîtes et camping à Canoë Castillonnais jusqu'au 31 décembre 2021. Il rappelle que le conseil municipal du 25 octobre 2021 a prolongé la DSP pour une année en raison de la crise sanitaire et signale que le contrat s'est achevé le 31 décembre 2022.

M le Maire signale que le 11 août 2022, la ville a sollicité Gironde Tourisme d'une assistance « dans l'optique d'une nouvelle consultation » et qu'une visite est réalisée sur site le 12 octobre 2022 en présence de M Jean Claude DUCOUSSO, des représentants de Canoë Castillonnais et des représentants de Gironde Tourisme.

M le Maire indique que Gironde Tourisme remet son analyse le 31 octobre et préconise de solliciter le Conseil Régional pour obtenir une subvention au titre de l'aide au conseil ; et de faire réaliser une étude de positionnement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour évaluer les travaux à envisager et choisir un nouveau délégataire.

M le Maire ajoute que la ville a eu des contacts pour obtenir un devis pour une prestation d'assistance à l'élaboration du cahier des charges de la prochaine DSP et la réalisation d'une étude de positionnement et d'assistance à maître d'ouvrage pour évaluer les travaux à prévoir et l'accompagnement dans le choix d'un nouveau délégataire. M le Maire signale qu'une visite est réalisée sur site le 12 octobre 2022 en présence de M Jean Claude DUCOUSSO et des représentants de Canoë Castillonnais.

M le Maire indique que la Communauté de Communes de Castillon / Pujols s'apprête à lancer dans les mois qui viennent une étude stratégique sur l'ensemble des structures touristiques de plein air du territoire dans le but de présenter une offre cohérente sur le territoire. Il rappelle qu'outre le camping de Castillon la Bataille se trouvent sur le territoire de la Communauté de Communes le camping municipal de Flaujagues et les structures privées de Juillac et de Rauzan. M le Maire souhaite que cette étude fasse apparaître les investissements nécessaires à réaliser, la satisfaction de la clientèle, le positionnement commercial adapté. A l'issue de cette étude M le Maire indique qu'une procédure de Délégation de Service Public sera lancée et que le Conseil Municipal sera consulté à cette occasion.

- Mme Patricia COURANJOU pose la question suivante : Une enquête de satisfaction devait être menée au niveau de l'accueil de la mairie ? Des questionnaires ont été diffusés, quel est le bilan ? Nous avons toujours des difficultés à joindre les services par téléphone.

M le Maire indique qu'une enquête qualitative a été réalisée et que celle-ci sera mise à la disposition des Conseillers Municipaux. Il ajoute qu'une réunion s'est tenue le 23 septembre avec les agents de

l'accueil et qu'un recensement quantitatif des appels et de l'accueil physique est réalisé. Il annonce qu'une réunion de travail se tiendra le 3 février avec le personnel de l'accueil et le service des Ressources Humaines dans le but d'améliorer l'accueil physique en revoyant la disposition des locaux et les parcours des usagers dans ces locaux. M le Maire précise que l'amplitude des horaires de l'accueil pourra être réduite pour permettre aux agents d'effectuer des tâches administratives en dehors des horaires d'accueil du public ; et que la polyvalence des agents sera privilégiée.

M le Maire précise que le fonctionnement du service cartes d'identités / passeports doit faire l'objet d'un examen attentif et qu'il convient de regarder la commune de résidence des usagers du service, selon que ces personnes proviennent du territoire municipal, intercommunal ou de l'extérieur. Il apparaît que ce service est considérablement financé par des fonds municipaux et que les dotations de l'Etat ne parviennent pas à l'équilibrer. Il signale que de nouvelles stations ont été ouvertes dans les villes alentours et qu'il faudra peut-être orienter le service vers les contribuables du territoire sans remettre en question l'égalité d'accès au service public.

M le Maire ajoute que l'accueil téléphonique de la mairie a été grandement perturbé au mois de décembre à cause d'un problème technique causé par l'opérateur Orange et que ce problème est désormais résolu.

- Mme Patricia COURANJOU pose la question suivante : Des demandes de devis devaient être demandées pour des sanisettes afin d'avoir des toilettes publiques fonctionnelles. Qu'en est-il ?

M le Maire indique que la question relève de l'examen du projet de Budget Primitif 2023.

- Mme Patricia COURANJOU pose la question suivante : Comptez-vous modifier la rémunération des élus lors du prochain budget compte tenu de l'investissement de certains collègues dans leurs domaines de compétences ?

M le Maire indique qu'il n'entend pas modifier la rémunération des élus du Conseil Municipal.

- Mme Patricia COURANJOU pose la question suivante : Nous avons demandé à plusieurs reprises une commission sur la revitalisation du centre bourg afin d'être informé des avancées. Quand sera-t-elle mise en place ?

M le Maire indique qu'une commission concession aménagement sera conviée prochainement pour constituer un groupe de travail dédié aux aménagements urbains dans le cadre du traité de concession. Les travaux du groupe de travail seront intégrés et présentés à la commission concession aménagement, qui se réunira à minima deux fois par an.

Mme Patricia COURANJOU anticipe que ces réunions se dérouleront en journée et que son activité professionnelle ne lui permettra pas d'y assister. M le Maire indique qu'il est préférable d'avoir un membre de commission unique mais qu'en la matière il autorisera la suppléance de Mme COURANJOU.

M Jean Luc BELLEINGUER estime que la revitalisation du centre bourg est un chantier long et difficile. M le Maire indique qu'une démarche participative est prévue et que l'agence InCité, délégataire de la commune, maîtrise cette démarche.

M le Maire invite la population aux vœux du Maire et du Conseil Municipal samedi 14 janvier à 11h au Centre Culturel.

M le Maire signale que le 12 janvier à 20h00 au Centre Culturel, l'Orchestre Symphonique de Gironde sera à Castillon-la-Bataille pour un concert exceptionnel : "Piccolo, saxo et compagnie ou la petite histoire d'un grand orchestre". M le Maire précise que dans la journée du 12 janvier l'orchestre

se produira devant les enfants des écoles du territoire. Cette collaboration a été mise en œuvre par Christine Jouanno, adjointe en charge de la politique jeunesse.

Fin de la séance à 20h32